

ISDND DE GINASSERVIS



Rapport annuel d'activité 2024

Contact référent

Nom : Matthieu MIMRAN
Fonction : Responsable de l'ISDND
Tél : 06 75 92 54 69
Mail : mmimran@sivedng.fr

Accueil ISDND
Adresse : Quartier Pied de Chèvre – 83560 Ginasservis
Tél. : 04 89 11 04 57
Mail : isdnd@sivedng.fr

PREAMBULE

Le présent rapport aborde le suivi des différentes activités sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Ginasservis, et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation du site au cours de l'année 2024, suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020.

Le rapport est établi, conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993, et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Le présent rapport est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération, à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1	Présentation de l'installation	5
1.1	Situation administrative	5
1.1.1	Listing des arrêtés préfectoraux	5
1.1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	5
1.1.3	Compétence traitement du SIVED NG	6
1.2	Situation communale et cadastrale	6
1.2.1	Localisation affinée de l'ISDND	6
1.2.2	Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG	8
1.3	Environnement naturel	10
1.3.1	Topographie	10
1.3.2	Faune, flore	10
1.3.3	Climatologie	11
1.3.4	Géologie	11
1.3.5	Hydrogéologie	11
1.3.6	Hydrologie	12
1.4	Environnement humain	12
1.4.1	Voisinage	12
1.4.2	Réseau routier	12
1.4.3	Nuisances sonores	13
1.5	Servitudes	13
1.6	Garanties financières	13
2	Bilan d'activité de l'ISDND	15
2.1	Moyens techniques et humains	15
2.1.1	Equipements mobiles	15
2.1.2	Equipements fixes	16
2.1.3	Moyens humains	18
2.2	Modalités d'acceptation des déchets	18
2.2.1	Horaires d'ouverture	18
2.2.2	Contrôle des admissions	18
2.3	Tonnages réceptionnés en 2024	19
2.4	Capacité restante dans l'alvéole 1 du casier 4	19
2.5	Traitement des lixiviats	20
2.6	Surveillance des eaux souterraines et de surfaces	20

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025 21
 Publié le 21/03/2025 22

2.6.1	Contexte réglementaire	21
2.6.2	Emplacements des ouvrages sur l'ISDND	22
2.6.3	Résultats des analyses menées en 2024	23
2.6.4	Recherche des PFAS	27
2.7	Gestion du biogaz	29
2.7.1	Maintenance annuelle de la torchère	29
2.7.2	Suivi qualité du biogaz en entrée de torchère	29
2.7.3	Cartographie des émissions diffuses	30
2.7.4	Etude d'opportunité de valorisation du biogaz	30
2.8	Suivi de consommation des ressources	30
2.8.1	Consommation électrique	30
2.8.2	Consommation d'eau potable	30
2.9	Surveillance des bornes incendies	30
2.10	Relevés topographiques	31
2.11	Entretien de la bande pare-feu	32
2.12	Collecte des envols	32
2.13	Déclenchement du portique de détection de la radioactivité	32
2.14	Visites organisées sur l'ISDND	34

3 Travaux d'aménagements de l'isdnd 35

3.1	Extraction/concassage de matériaux	35
3.2	Création d'une aire d'accueil à l'ISDND	35
3.2.1	Un local composé de conteneurs maritimes	35
3.2.2	Nouveau pont bascule et portique de détection de la radioactivité	37
3.2.3	Création d'une piste en enrobé	37
3.2.4	Dalle avec auvent et local de stockage des déchets radioactifs	37
3.2.5	Coût de l'opération	38
3.2.6	Inauguration des travaux	38
3.3	Aménagements complémentaires	39

4 Relations avec les services de l'Etat 40

4.1	Commission de suivi des sites du 4 juin 2024	40
4.2	Dossier de réexamen relatif aux MTD	40
4.3	Visite d'inspection de l'ISDND du 10 octobre 2024	40

5 Dépenses engagées pour l'ISDND en 2024 42

5.1	Dépenses de fonctionnement	42
5.2	Charges de personnel et frais assimilés	43
5.3	Dépenses d'investissement	43
5.4	Synthèse des dépenses engagées	43

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement des « déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de Communes Provence Verdon le 1^{er} janvier 2017 au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), celui-ci assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis.

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2-3, et à l'issue d'une procédure de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, trois nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis
- un APc le 17 mars 2022 modifiant la zone de chalandise
- un APc du 12 décembre 2024 modifiant des prescriptions d'exploitation de l'ISDND

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à 27 000 tonnes/an.

Le casier 4 de l'ISDND a reçu ses premiers déchets le lundi 2 mai 2022.

1.1.2.1 Déchets autorisés

D'après l'article 2 de l'APc du 12 décembre 2024, « *les déchets autorisés dans l'ISDND sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.* »

1.1.2.2 Origine géographique des déchets admissibles

Suite à l'APc du 17 mars 2022, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1^{er} janvier 2025 au bassin de vie provençal tel que défini dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA.

1.1.3 Compétence traitement du SIVED NG

Au 1^{er} janvier 2024, le SIVED NG assure, dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Commune Cœur du Var, la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), soit 54 communes pour une population totale de 172 606 habitants.



Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

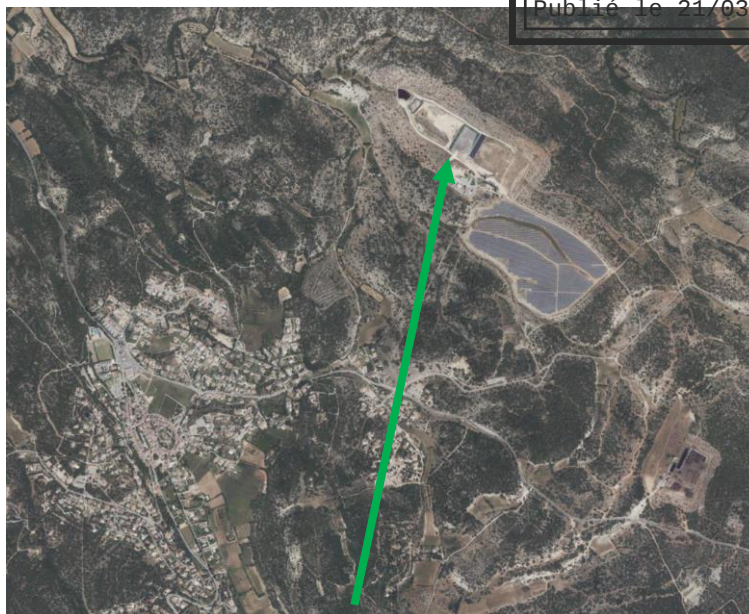
1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.

AR Prefecture

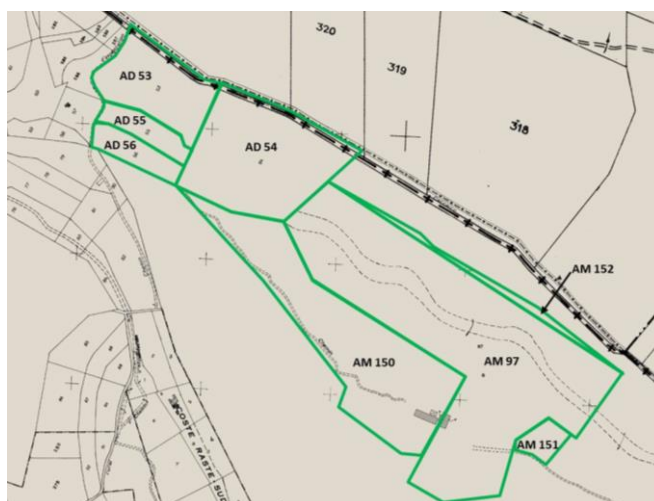
083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025
 Publié le 21/03/2025



ISDND de Ginasservis vu du ciel (Google Maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
TOTAL			19,63



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE

Reçu le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m2)	Superficie d'emprise de l'installation (m2)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED NG. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validé par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis, qui sera actualisée en 2025.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garages, ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

Répartition des zones exploitées sur l'ISDND de Ginassee

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 DND de Guimarães
 Publié le 21/03/2025



1.3 Environnement naturel

1.3.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.3.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œilletons de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.3.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

L'ISDND est équipé d'une petite station météorologique qui donne les résultats suivants en matière de pluviométrie :

Mois de l'année 2024	Pluviométrie (en mm)
Janvier	23,6
Février	53,6
Mars	253,6
Avril	70,8
Mai	42
Juin	25,6
Juillet	19,2
Août	116,1
Septembre	136,8
Octobre	154
Novembre	64,4
Décembre	6,4
Total	966,1

La pluviométrie de 2024 est bien supérieure à celle de 2023 (745,6 mm).

1.3.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- Calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- Calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.3.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- Confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,

- Préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines.
- Vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- La présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- Une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- Un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- Une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créés en 2016 à une profondeur de 150m.

1.3.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltre en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon-sur-Verdon.

1.4 Environnement humain

1.4.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.4.2 Réseau routier

1.4.2.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et La Verdère, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon-sur-Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.4.2.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée principale, l'accès se fait par une piste stabilisée jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Puis la voirie se poursuit en enrobé jusqu'à hauteur de l'alvéole 1 du casier 4 où l'on retrouve une piste en terre et matériaux concassés, permettant le passage d'engins de chantiers. La vitesse sur site est limitée à 20 km/h.

1.4.3 Nuisances sonores

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.5 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.6 Garanties financières

Les garanties financières garantissent au Préfet le paiement, en cas de défaillance du SIVED NG, des dépenses liées à la surveillance du site, les interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation.

Pour le compte de l'ISDND de Ginasservis, les premières garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en service du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE

Reçu le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

En 2019, le SIVED NG a souscrit auprès de Chubb European Group SE. Ci-dessous l'historique jusqu'à cette date :

Exploitant	SMZV			SIVED NG	
Année(s)	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017	2019
Montant des garanties	750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

Suite aux travaux réalisés en 2021 avec la réhabilitation du casier 2-3 et à la création du casier 4, un avenant a été signé entre les deux parties pour porter le montant des garanties financières à un total de 2 319 608,79 € répartis comme suit :

- 739 898,35 € pour les casiers 1 à 3 (conforme à l'AP du 28 novembre 2008)
- 1 579 710,41 € pour le casier 4 (conforme à l'AP du 20 juillet 2020)

Ce contrat court jusqu'en 2027.

2 BILAN D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Moyens techniques et humains

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et contribuent au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipé de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une mini-pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



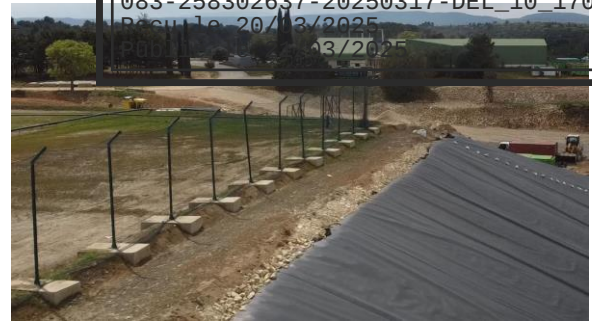
2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée :

- D'un pont-basculé d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en double pesée (Chaque camion est pesé en entrée et en sortie de site)
- D'un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-basculé, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site
- D'un local de 44m² équipé d'un bureau d'accueil avec terminal informatique réceptionnant les données du pont-basculé, d'un second bureau, vestiaires, sanitaires et salle de pause
- De filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°3 et aux abords sud-est du casier n°4
- D'équipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 3 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation
 - Deux citernes souples de 200 m³ utiles, utilisées en cas d'arrêt des bornes incendie
- D'un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines
- De deux cuves de stockage des concentrats
- D'une torchère de brûlage des biogaz
- D'une dalle béton destinée à accueillir une unité mobile de traitement des lixiviats elle-même placée sur rétention
- D'un système de vidéosurveillance
- D'un dispositif d'alarme pour la sécurisation des biens matériels de l'ISDND de Ginasservis
- De trois mâts avec spots lumineux éclairant le quai de déchargement en période nocturne
- De deux mâts avec spots lumineux éclairant l'aire d'accueil



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Unité de traitement des lixiviats



Torchère et dalle béton



Piézomètre



Cuves stockage et citerne incendie



Aire stockage matériel



Base vie et véhicule léger

2.1.3 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi administratif, technique et réglementaire
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule
- Deux agents en charge du retrait des déchets interdits, du compactage et du recouvrement des déchets.

Les trois agents de terrain sont en capacité d'occuper tous les postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ISDND en cas d'arrêt maladie ou de congés.

Un jour par semaine, l'ISDND ne reçoit pas de déchets, ce qui permet d'assurer au mieux les missions annexes (Ramassage des envols, entretien des engins, petites réparations, apports des déchets interdits à l'enfouissement en déchetterie, etc.).

2.2 Modalités d'acceptation des déchets

2.2.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au vendredi de 6h à 13h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.1.2.1 du présent rapport.

2.2.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil avec le passage du véhicule au niveau du portique de détection de la radioactivité et sur le pont bascule qui fonctionne en double pesée.



Accueil des chargements

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur, ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

Chaque collecteur de déchets et leur transporteur signent en début d'année une fiche d'information préalable à l'acceptation des déchets et fournissent leur dernière caractérisation.

2.3 Tonnages réceptionnés en 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 tonnes. Dans l'attente de la mise en service d'une installation de tri et de valorisation multi-filières (Projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, ou d'une solution alternative au projet, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport à 15 000 tonnes par an.



Réception d'une FMA

Voici la répartition des tonnages reçus en 2024 :

Origine	CAPV		CCPV
Quai de transfert	Quai de la Celle	Quai de Saint Maximin	/
Transporteur	PASINI		NICOLLIN
Tonnages reçus	9 319,72 t	357,1 t	5303,84 t
Tonnage total	14 980,66 t		

Pour rappel :

- CAPV : Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- CCPV : Communauté de communes Provence Verdon

2.4 Capacité restante dans l'alvéole 1 du casier 4

Au regard de l'article 1.2.4 de l'AP du 20 juillet 2020, voici la capacité de stockage restante dans l'alvéole 1 du casier n°4 au 31 décembre 2023.

Tonnages alvéole 1 casier 4	
Capacité maximale de l'alvéole 1	86 850 t
Tonnages enfouis en 2022	14 864,59 t
Tonnages enfouis en 2023	15 030,07 t
Tonnages enfouis en 2024	14 980,66 t
Capacité restante	41 974,68 t

2.5 Traitement des lixiviats

Le SIVED NG a l'obligation de déclencher une campagne de traitement des lixiviats de l'ISDND de Ginasservis dès lors que le niveau du bassin de stockage atteint 50% de sa capacité maximale. La technologie retenue est le traitement des lixiviats par osmose inverse avec une unité mobile qui intervient pour vider le bassin. Le perméat est rejeté dans le milieu naturel après analyse de bonne conformité et le concentrât est stocké dans des cuves. Ce concentrât est alors évacué vers la STEP de Digne-les-Bains (04).

Seule une campagne de traitement des lixiviats fut nécessaire en 2024. Elle fut assurée par la société GRS Valtech sur une durée de 4 mois avec les volumes traités suivants :

Période	Lixiviats traités	Rendement	Perméats rejetés	Concentrats évacués
Avril 2024	197,1 m3	71 %	139,9 m3	57,2 m3
Mai 2024	572,3 m3	75 %	428,4 m3	143,9 m3
Juin 2024	974,1 m3	70 %	682,2 m3	291,9 m3
Juillet 2024	944,9 m3	76 %	722,3 m3	22,6 m3
Total 2024	2688,4 m3	73 %	1972,8 m3	715,6 m3



Niveau du bassin le 18 octobre 2024 (32%)

2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2024 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société Ares Contrôle afin de se conformer à son arrêté préfectoral.

Le rapport de surveillance des eaux souterraines et de surface est joint à l'annexe 1 du rapport

Les prélèvements ont été effectués les 20 mars, 12-13 juin, 18-19 septembre et 18 décembre 2024. Les analyses ont été assurées par le laboratoire SGS Environmental Analytics.

2.6.1 Contexte réglementaire

La surveillance des eaux souterraines, eaux résiduaires et perméat issu du traitement des lixiviats sont régie sur l'ISDND par les articles 10.2.2 et 10.2.3 3 de l'AP du 20 juillet 2020. Ci-dessous les analyses à effectuer avec leur fréquence :

Effluents	Paramètres	Type de prélèvement	Périodicité de la mesure
Eaux souterraines	Température, pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité ou conductivité, MEST, DCO, DBO5, Azote total, Phosphore total, Ammonium, Azote Kjeldahl, Nitrates, Nitrites, Sulfate, Chlorures, Phénols, métaux totaux*, Arsenic, Fluor et ses composés, CN libres, HCT, HAP, composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	Conforme aux normes en vigueur	Trimestrielle en exploitation Semestrielle en suivi long-terme
	Coliformes fécaux, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles		
	Radioactivité : Contrôle du bruit de fond radiologique des radionucléides présents	Analyse par spectrométrie gamma	5 ans
Eaux résiduaires (eaux de ruissellement interne)	Température, pH, conductivité	Ponctuel dans le bassin de collecte des ERI, préalablement avant tout rejet dans le milieu récepteur	Avant chaque rejet dans le milieu récepteur
	MEST, DCO, DBO5, Azote total, Phosphore total, Ammonium, Azote Kjeldahl, Nitrates, Nitrites, Sulfate, Chlorures, Phénols, métaux totaux*, Arsenic, Fluor et ses composés, CN libres, HCT, HAP, composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	Ponctuel si possible sur le rejet, sinon dans le bassin	Trimestrielle en exploitation Semestrielle en suivi long-terme
Perméat issu du traitement des lixiviats	Débit, volume, pH, conductivité	Mesure en continu avec enregistrement en exploitation Semestrielle en suivi long-terme	
	Température	Ponctuel	Journalière en exploitation Semestrielle en suivi long-terme
	MEST, COT, DDCO, DBO5, Azote total, Phosphore total	Echantillon moyen sur 24h prélevé proportionnellement au débit	Mensuelle en exploitation Semestrielle en suivi long-terme
	Nitrates, Nitrites, Sulfate, Chlorures, Phénols, métaux totaux*, Arsenic, Fluor et ses composés, CN libres, HCT, HAP, composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)		Trimestrielle en exploitation Semestrielle en suivi long-terme

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025
 Publié le 21/03/2025

	<i>Di(2-ethyhexyl)phtalate (DEHP), Acide perfluorooctanesulfonique, et dérivés, Quinoxylène, Dioxines, Aclonifne, Bifénox, Cybutryne, Cyperméthrine, Hexabromocyclodécane, Heptachlore et epoxyde d'heptachlore</i>		<i>Annuelle en exploitation et en suivi long terme</i>
--	---	--	---

*Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants :
 Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al

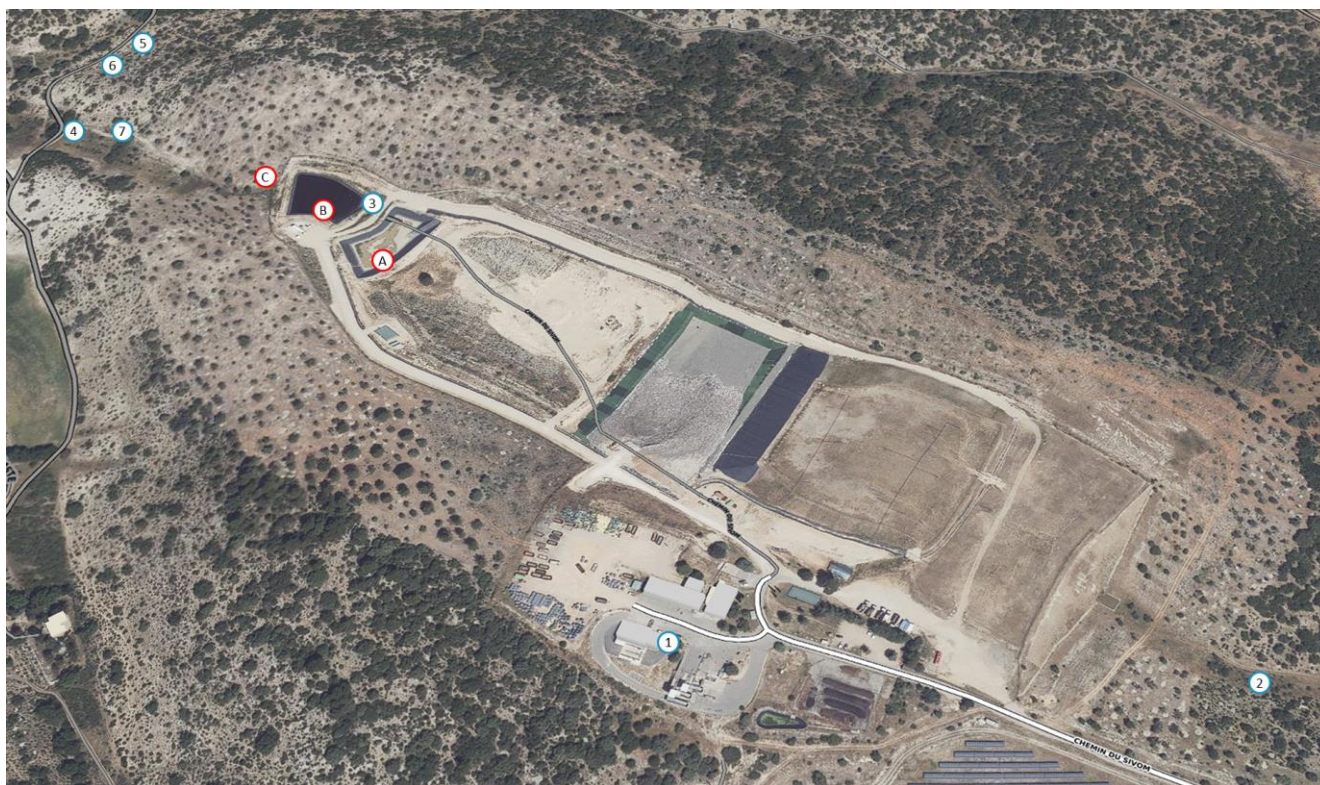
2.6.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025
 Publié le 21/03/2025

Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	



Localisation des ouvrages

2.6.3 Résultats des analyses menées en 2024

Pour l'analyse des prélèvements effectués sur l'ISDND de Ginasservis, notre prestataire s'est appuyé sur le laboratoire Eurofins environnement.

2.6.3.1 Eaux de ruissellement internes

Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon. Ces eaux ne sont pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation. Les eaux sont prélevées à l'aide d'une perche et d'un bêche.

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025
 Publié le 21/03/2025



Bassin de stockage des ERI

Ci-dessous les principaux paramètres analysés, qui permettent un rejet des eaux dans le milieu naturel en cas de correspondance avec les données de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 :

Paramètres	20/03/2024	13/06/2024	19/09/2024	18/12/2024	Seuil réglementaire
PH	8,4	8,5	9,5	8,6	Entre 5.5 et 8.5
Température	18 °C	17,5 °C	19,4 °C	7,4 °C	< 30 °C
Conductivité	295 µS/cm	195 µS/cm	187 µS/cm	277 µS/cm	< 1111 µS/cm

Commentaire ARES Contrôle :

« Le bassin ERI est conforme en tout point par rapport aux seuils réglementaires de l'arrêté préfectoral ; on notera un dépassement sur le pH au trimestre 3 et 4 avec une valeur respective à 9.5 et 8.6. Cela pourrait indiquer une interaction avec des matériaux présents sur le site, possiblement des surfaces ou des équipements qui relâchent des particules ou des résidus alcalins, modifiant ainsi le profil chimique des eaux de pluie captées ».

2.6.3.2 Lixiviats

Les lixiviats sont prélevés à l'aide d'une perche et d'un bécher.

Ils ont fait l'objet de 4 analyses en 2024 dont voici les principaux paramètres :

Paramètres	20/03/2024	13/06/2024	19/09/2024	18/12/2024
pH	8,3	8,6	8,7	8,3
Température	17,2 °C	21,2 °C	18,8 °C	1,2 °C
Conductivité	8620 µS/cm	3248 µS/cm	7150 µS/cm	15540 µS/cm
Redox	4,125 mV	41 mV	114 mV	216,1 mV
DCO	2180 mg/l	2530 mg/l	4720 mg/l	3200 mg/l
DBO5	219 mg/l	117 mg/l	360 mg/l	253 mg/l



Bassin de stockage des lixiviats

Commentaire ARES Contrôle :

« Concernant les paramètres physiques :

- pH (in situ) : Les valeurs varient entre 7,3 et 8,9, indiquant une tendance globalement neutre à légèrement basique.
- Température (in situ) : Fluctuations saisonnières attendues, de 8,3 °C (hiver) à 19,5 °C (été).
- Conductivité (in situ) : Augmentation notable en été (jusqu'à 9537 $\mu\text{S}/\text{cm}$), liée à la concentration des ions dissous.
- Redox (in situ) : Valeurs variables, indiquant des conditions oxydantes modérées.

Concernant les métaux :

- Aluminium : Jusqu'à 2100 $\mu\text{g}/\text{L}$,
- Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre : Présence fluctuante, souvent sous les seuils d'alerte.
- Métaux Totaux : Concentration cumulée notable (7,345 mg/L)

Concernant les autres paramètres :

- Chlorures : Montée significative en été (jusqu'à 2100 mg/L).
- DBO/DCO :

1er Trimestre : DBO = 117 mg/L, DCO = 2560 mg/L → apport DBO/DCO = 0,06

2e Trimestre : DBO = 140 mg/L, DCO = 3100 mg/L → apport DBO/DCO = 0,05

3e Trimestre : DBO = 210 mg/L, DCO = 3980 mg/L → apport DBO/DCO = 0,05

4e Trimestre : DBO = 260 mg/L, DCO = 720 mg/L → apport DBO/DCO = 0,055

Ces rapports faibles (<0,1) indiquent des lixiviats majoritairement "vieux" avec une faible biodégradabilité, nécessitant des traitements physico-chimiques plutôt que biologiques. »

2.6.3.3 Perméats

Seule une campagne de traitement des lixiviats a eu lieu en 2024. Les perméats issus de ce traitement ont été prélevés via un dispositif de mesures positionné sur un canal de type Venturi, en aval de l'ISDND. Voici les résultats des analyses effectuées :

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE

Reçu le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

Paramètres	Unité	Analyse	Seuil réglementaire
pH	-	8,3	Entre 5.5 et 8.5
Température	°C	17,9	< 30
Conductivité	μS/cm	76	< 1111
Débit journalier	M3/j	9,9	50
COT	Mg/l	<1	70
Métaux totaux	Mg/l	0,32	15
Fluorures	Mg/l	<0,2	15
Cyanures (libre)	Mg/l	<0,002	0,1
Phosphore	Mg/l	<0,1	10
Indice phénol	Mg/l	<0,01	0,1
AOX	Mg/l	<0,01	1
Hydrocarbures totaux C10-C40	Mg/l	<0,02	10
DBO5	Mg/l	<3	30
DCO	Mg/l	<25	125
MES	Mg/l	<2	35
Azote total	MgN/l	1,4	30

Comme le soulignera la DREAL lors de son inspection du 10 octobre 2024, une partie des paramètres attendus par notre arrêté préfectoral n'ont pas été analysés en 2024 à savoir :

- Di(2-ethylhexyl)phthalate (DEHP),
- Acide perfluorooctanesulfonique, et dérivés,
- Quinoxylène, Dioxines, Aclonifène, Bifénox,
- Cybutryne,
- Cyperméthrine,
- Hexabromocyclodécane,
- Heptachlore
- Epoxyde d'heptachlore

Cette erreur sera corrigée dès les premières analyses menées en 2025.

2.6.3.4 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en trois temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

Pour l'année 2024, on note une stabilité de la qualité des eaux et une amélioration continue sur les dernières années. Les résultats des analyses menés sur les 4 trimestres et les 7 piézomètres sont présentées de la page 11 à 17 de l'annexe 1 du présent rapport annuel.

2.6.4 Recherche des PFAS

En application de l'arrêté ministériel du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation, le SIVED NG a mené en 2024 trois campagnes d'analyses sur 3 mois consécutifs sur les eaux de ruissellement interne et sur les perméats. En sus, les lixiviats, bien que non réclamés, ont également été visés.

2.6.4.1 Liste des substances à analyser

Nom	Abréviation	N° CAS	Code Sandre
Acide perfluorobutanoïque	PFBA	375-22-4	5980
Acide perfluoropentanoïque	PFPeA	2706-90-3	5979
Acide perfluorohexanoïque	PFHxA	307-24-4	5978
Acide perfluoroheptanoïque	PFHpA	375-85-9	5977
Acide perfluorooctanoïque	PFOA	335-67-1	5347
Acide perfluorononanoïque	PFNA	375-95-1	6508
Acide perfluorodécanoïque	PFDA	335-76-2	6509
Acide perfluoroundécanoïque	PFUnDA; PFUnA	2058-94-8	6510
Acide perfluorododécanoïque	PFDoDA; PFDoA	307-55-1	6507
Acide perfluorotridécanoïque	PFTTrDA; PFTTrA	72629-94-8	6549
Acide perfluorobutanesulfonique	PFBS	375-73-5	6025
Acide perfluoropentanesulfonique	PFPeS	2706-91-4	8738
Acide perfluorohexane sulfonique	PFHxS	355-46-4	6830
Acide perfluoroheptane sulfonique	PFHpS	375-92-8	6542
Acide perfluorooctane sulfonique	PFOS	1763-23-1	6560
Acide perfluorononane sulfonique	PFNS	68259-12-1	8739
Acide perfluorodecane sulfonique	PFDS	335-77-3	6550
Acide perfluoroundécane sulfonique	PFUnDS	749786-16-1	8740
Acide perfluorododécane sulfonique	PFDoDS	79780-39-5	8741
Acide perfluorotridécane sulfonique	PFTTrDS	791563-89-8	8742
Acide perfluorotetradécanoïque	PFTTeA; PFTTeDA	376-06-7	6547
Acide perfluorohexadécanoïque	PFHxDA	67905-19-5	8984
Acide perfluorooctadécanoïque	PFODA	16517-11-6	8985
Ammonium perfluoro (2-méthyl-3-oxahexanoate)	HFPO-DA (Gen X)	13252-13-6 (62037-80-3)	8982
4,8-Dioxa-3H-perfluorononanoic acid	DONA ; ADONA	919005-14-4 (958445-44-8)	8983
Perfluoro([5-methoxy-1,3-dioxolan-4-yl]oxy) acetic acid	C6O4	1190931-27-1 (1190931-41-9)	8981
2-perfluorohexyl ethanol (6: 2)	6: 2 FTOH; FHET	647-42-7	7997
2-perfluorooctyl ethanol (8: 2)	8: 2 FTOH; FOET	678-39-7	8000

En sus des 28 substances listées ci-dessus (tableau extrait de l'AM du 20 juin 2023) le SIVED NG a fait procéder aux paramètres complémentaires recommandés suivants, issus de la note d'application du 18 juillet 2023, dans le but d'une meilleure interprétation des résultats :

- Matières en suspension (MES)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Carbone organique dissous/total (COD/COT)
- Ions halogénures : Chlorures, Bromures et Fluorures

2.6.4.2 Résultats des analyses

Paramètre	Unité	Perméats			Eaux de ruissellement internes			Lixiviats		
		Mai	Juin	Juillet	Mai	Juin	Juillet	Mai	Juin	Juillet
COT	Mg/l	2,3	<1	<1	16	15	23	860	960	650
Fluorures	Mg/l	<0,2	<0,2	<0,2	0,22	0,23	0,25	0,61	/	1,7
Bromures	Mg/l	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	2,2	2,9	3,9
Chlorures	Mg/l	<3,0	3,3	<3	3,6	4,9	10	1000	1200	1200
DCO	Mg/l	<25	<25	<25	49	38	69	2250	2530	2980
MES	Mg/l	2,8	<2	<2	230	60	47	120	160	420
PFBA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,52	0,68	0,71
PFPeA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,68	0,76	0,86
PFHxA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1,8	2	2
PFHpA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,29	0,18	0,16
PFOA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,28	0,31	0,35
PFNA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFDA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFUnDA; PFUnA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFDoDA; PFDoA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFTTrDA; PFTTrA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFTeA; PFTeDA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFHxDA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFODA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
HFPO-DA (Gen X)	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
DONA ; ADONA	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
C6O4	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,18
PFBS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,31	0,53	0,7
PFPeS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFHxS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFHpS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFOS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFNS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFDS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFUnDS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFDoDS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
PFTTrDS	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
6: 2 FTOH; FHET	Mg/l	<0,1	<0,16	<0,1	<0,18	<0,1	<0,1	<0,1	0,17	<0,1
8: 2 FTOH; FOET	Mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

A ce jour aucun seuil n'a été fixé à propos des 28 substances obligatoires à analyser.

Concernant les paramètres complémentaires recommandés (MES, DCO...), tous ont des valeurs inférieures au seuil de rejet le plus restrictif des perméats tels que décrit dans notre arrêté préfectoral.

2.7 Gestion du biogaz

2.7.1 Maintenance annuelle de la torchère

En 2024, la torchère a fait l'objet d'une maintenance trimestrielle par la société Eira Environnement.

2024	Heures de fonctionnements	Quantité brûlée en Nm3
janvier	163	10977
février	170	13610
mars	111	9407
avril	92	13523
mai	90	8240
juin	72	5818
juillet	98	8863
août	55	5513
septembre	71	6742
octobre	156	14731
novembre	129	12082
décembre	155,93	14665
Total	1362,93 h	124171 Nm3

A l'issue de l'année 2024, la torchère a brûlé 675 220 nm3 de biogaz durant 3415,31 h depuis sa mise en service. Une analyse des rejets atmosphériques de la torchère a été menée le 23 mars 2023 par un organisme indépendant, mettant en avant la conformité des émissions. Compte tenu que la torchère fonctionne moins de 4500h par an (article 10.2.1 de l'AP du 20 juillet 2020), la prochaine analyse interviendra en mars 2025.

2.7.2 Suivi qualité du biogaz en entrée de torchère

Analyse du biogaz en entrée de torchère de l'ISDND de Ginasservis

Date de mesure										
	Pression point de mesure	Vol CH4	Vol CO2	Vol O2	H2S	CO	H2	H2O	Temp gaz	Débit
	mbar	%	%	%	ppm	ppm	ppm	%	°C	Nm3/h
11-janv-24	-11,27	29,3	23,4	4,6	0	0	4	88	7,4	82
29-févr-24	-2,47	54,5	36,2	1,3	462	3	7	80	13	113
25-mars-24	-1,52	63,5	36,5	0	475				17,5	78
28-mars-24	-3,68	53	33,3	1,3	99	2	4	80,8	17,5	183
01-mai-24	-4,14	53,8	33,5	1,5	365	3	4	87,2	11,9	178
22-mai-24	-1,86	65,5	31,2	0	262				26,7	81
13-juin-24	-4,15	48	30,1	3,2	191	3	2	80	28	80
19-juil-24	-3,19	57	31,8	1,3	187	4	15	75	33	105
30-août-24	-2,49	44,4	31,2	2,3	236	4	7	57	30	133
19-sept-24	-1,59	48,1	29,1	1,6	90				21,2	94
18-oct-24	-1,87	58,2	33	1,7	393	2	3	92	17,8	97
21-nov-24	-1,39	59,2	35,6	1,7	471	3	15	87,7	10,6	80

2.7.3 Cartographie des émissions diffuses

Conformément à l'article 21 IV de l'arrêté ministériel du 15 février 2016, le SIVED NG a fait procéder à la cartographie des émissions diffuses de méthane à travers les couvertures définitives des casiers 1-2-3 de l'ISDND de Ginasservis. Cette intervention, assurée par la société Riquier Etudes Environnement, a été effectuée en différents points de la zone concernée à l'aide d'un laser méthane, d'un détecteur de gaz, d'un dispositif de prélèvement et un dispositif de géolocalisation. A l'issue de son intervention le prestataire a émis pour conclusion que « pour plus de la majorité des points (98%), les concentrations en méthane sont basses et considérées comme sans anomalie ».

Le rapport d'intervention est joint à l'annexe 2 du rapport d'activité

2.7.4 Etude d'opportunité de valorisation du biogaz

En application des exigences réglementaires de l'arrêté du 7 août 2023 modifiant l'arrêté ministériel du 15 février 2016, le SIVED NG a missionné un bureau d'étude chargé de réaliser une étude technico/économique et environnementale sur l'opportunité de valoriser le biogaz capté dans les casiers de l'ISDND de Ginasservis. Cette étude a débuté en octobre 2024 et ses résultats sont attendus pour le second trimestre 2025.

2.8 Suivi de consommation des ressources

2.8.1 Consommation électrique

Le SIVED NG a consommé 43 848,90 kW/h pour la gestion de l'ISDND de Ginasservis. Il est à noter que le pic de consommation est intervenu lorsque l'unité d'osmose inverse a effectué le traitement des lixiviats.

2.8.2 Consommation d'eau potable

Le SIVED NG est raccordé sur la conduite d'eau potable de Saint-Julien et le gestionnaire de l'eau est la société Aqualter. En 2024, la consommation s'est élevée à 97 m3.

2.9 Surveillance des bornes incendies

Un contrôle de pesage des 3 bornes incendies a été mené le 3 octobre 2024 :

Bornes		PI 21		
Pesage individuel	Pression statique	10 bars	9,5 bars	10 bars
	Pression dynamique 60/m3H	7,5 bars	7,1 bars	5,5 bars
	Débit 1 Bar/m3h	181 m3/h	178 m3/h	125 m3/h
	Débit max/m3h	190 m3/h	189 m3/h	137 m3/h
Pesage simultané	Pression statique	10 bars	9 bars	8 bars
	Pression dynamique 60/m3H	5 bars	4,5 bars	2,7 bars
	Débit 1 Bar/m3h	132 m3/h	97 m3/h	80 m3/h
	Débit max/m3h	150 m3/h	109 m3/h	94 m3/h
Accessibilité		Oui	Oui	Oui
Disponibilité		Oui	Oui	Oui
Anomalie		RAS	RAS	RAS
Observations		Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme, Numérotation SDIS à prévoir

2.10 Relevés topographiques

La mise à jour annuelle des relevés topographiques a été réalisée le 16 avril 2024 comme suit :

- Un plan général de l'ISDND actualisant la position de chacune des installations

Le relevé topographique de l'ISDND est joint à l'annexe 3 du rapport

- Un plan des tassements sur les casiers 1 à 3 réaménagés

Le plan des tassements sur les casiers 1 à 3 est joint à l'annexe 4 du rapport

- Un suivi topographique de la zone en exploitation

Le suivi topographique de la zone en exploitation est joint à l'annexe 5 du rapport

2.11 Entretien de la bande pare-feu

Pour respecter son arrêté préfectoral, le SIVED NG a procédé à des travaux d'entretien annuelle de sa bande pare-feu sur un total de 9 ha.



Entretien de la bande pare-feu

En sus, un débroussaillage des anciens casiers 1-2-3 a été effectué sur environ 3 ha.

2.12 Collecte des envols

Malgré le travail mené par les agents aux vidages des bennes dans l'alvéole 1 du casier 4 et à la présence de cages et filets de protection, il reste nécessaire de mener des campagnes de ramassage d'envols sur l'ISDND de Ginasservis et ses abords. En 2024, les agents du SIVED NG ont été épaulés par ceux de l'ESAT du Mas de Paracol (Brignoles) durant quelques mois.

Sur l'année, 657 sacs de 110L d'envols ont été collectés et leur contenu déposé dans une benne destinée à la valorisation des emballages.

2.13 Déclenchement du portique de détection de la radioactivité

Sur l'année 2024, deux chargements se sont révélés positifs lors de leur passage au niveau du portique de détection de la radioactivité. Dans chacun de ces cas, le SIVED NG a suivi la procédure en isolant le chargement, en prévenant les autorités compétentes (CODIS, DREAL) et en rédigeant une fiche gravité/perception actualisé tout au long de la procédure ainsi qu'un rapport d'incident en fin de procédure.

2.13.1.1 Incident du 12 juillet 2024

Une benne à ordures ménagères collectant les déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon a été testée positive lors de son passage au niveau du portique radioactivité de l'ISDND. Le test a été réalisé à 3 reprises et à chaque fois le seuil suiveur des 1500 cps a été dépassé (entre 6950 et 7810 cps).

Le jour même la Cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) du SIVED NG est intervenue pour procéder à l'analyse spectrométrique du chargement.



Intervention de la CMIR

Puis le 16 juillet, une équipe de la CMIR a effectué le retrait du déchet radioactif en précisant au SIVED NG avoir retrouvé un dérivé du plutonium, en l'occurrence du lutétium, présent dans ce qui ressemblait à une couche, probablement un déchet d'origine médicale.



Retrait du déchet radioactif

Ce déchet a ensuite été placé à l'isolement dans le local de stockage dédié pendant 60 jours le temps de la décroissance de l'élément radioactif puis a été enfoui dans l'alvéole 1 du casier 4.

2.13.1.2 Incident du 29 juillet 2024

La même benne effectuant la même tournée a de nouveau été testée positive avec cette fois une valeur comprise entre 4000 et 4600 cps. La CMIR intervenue le jour même a également constaté la présence de plutonium. Cependant faute de disponibilité en cette période de sécheresse de la part des équipes du CODIS, aucune intervention pour retirer le déchet radioactif n'a pu avoir lieu, immobilisant de facto le camion du prestataire. Ce dernier n'a pu être libéré que le 12 août 2024 suite à son passage négatif au test de déclenchement du portique radioactivité.

2.14 Visites organisées sur l'ISDND

A la demande des services des collectivités membres du SIVED NG, en l'occurrence la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) et la Communauté d'agglomération Provence verte (CAPV), l'ISDND a accueilli divers publics : élèves de primaires, collégiens, élus, agents de collectivité ou habitants.



Visite de collégiens

Ces visites permettent de mettre en avant la mission effectuée par le SIVED NG, le fonctionnement d'un ISDND, la gestion des effluents et surtout l'importance du geste tri pour réduire le volume des déchets enfouis. Voici le listing des visites effectuées dès la fin des travaux de création de l'aire d'accueil inaugurée en juin 2024 :

Date	Organisateur	Public	Territoire	Nombre
17-juin	CAPV	Collégiens	Brignoles/St Maximin	38
25-juin	CAPV	Agents	CAPV	28
26-juin	SIVED NG	Elus/prestataires	Divers	65
02-sept	CCPV	Elus	CCPV	5
03-sept	CCPV	Elus	CCPV	6
22-oct	CAPV	Elus/agents	CAPV	13
18-nov	CCPV	Primaires	Brue-Auriac	22
19-nov	CCPV	Primaires	Brue-Auriac	22
25-nov	CCPV	Primaires	St-Julien	35
06-déc	CCPV	Primaires	Rians	24
09-déc	CCPV	Primaires	Fox/Montmeyan	25
Total				283

3 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE L'ISDND

L'année 2024 fut principalement marquée au niveau des travaux d'aménagement de l'ISDND par la création d'une nouvelle aire d'accueil permettant aux agents et visiteurs de disposer d'un local agréable et fonctionnel, de nouveaux équipements destinés à l'accueil des déchets (portique de détection de la radioactivité, pont bascule, dalle avec conteneur pour le stockage de déchets radioactifs), d'un parking pour véhicules légers et d'une piste en enrobé.

3.1 Extraction/concassage de matériaux

La première phase de travaux effectuée à la fin de l'année 2023 a consisté en des travaux d'extraction et de concassage de matériaux menés dans la zone des futures alvéoles du casier n°4. Deux granulométries ont été obtenues : du 0/20 pour les couvertures des déchets, du 20/80 pour les travaux de voiries et la création de pistes sur le casier 4 pour les BOM et FMA. Une partie de ces matériaux a également servi aux travaux de terrassement et aux aménagements extérieurs de l'aire d'accueil. Au final, ce sont 11 413 tonnes de matériaux qui ont été extraits.



Zone d'extraction/concassage

3.2 Création d'une aire d'accueil à l'ISDND

3.2.1 Un local composé de conteneurs maritimes

Le SIVED NG, sous l'impulsion de son maître d'œuvre, a souhaité la création d'un local d'accueil composé à 70% de matériaux issu du réemploi (ressourcerie notamment). Pour valoriser le tout, la structure du local est constituée de 4 conteneurs maritimes recyclés, assemblés et aménagés sur une surface habitable de 44 m².

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
 Reçu le 20/03/2025
 Publié le 21/03/2025



Conteneur maritime recyclé



Assemblage et aménagement des conteneurs

Le local dispose d'une salle de pause avec kitchenette, de vestiaires, de sanitaires, d'une salle d'eau PMR, d'un bureau pour le chargé d'accueil des déchets et pour le responsable du site.



Bureau du chargé d'accueil

3.2.2 Nouveau pont bascule et portique de détection de la radioactivité

Les travaux de création d'une aire d'accueil ont permis au SIVED NG de doter d'équipements neufs destinés à l'accueil des déchets.



Entrée du pont bascule

3.2.3 Création d'une piste en enrobé

Afin de faciliter la circulation sur le site, notamment en des endroits auparavant soumis aux intempéries entraînant du ravinement, une section en enrobé a été aménagée entre le pont bascule et l'alvéole 1 du casier 4.



Pose de l'enrobé

3.2.4 Dalle avec auvent et local de stockage des déchets radioactifs

Pour répondre aux attentes de l'article 9.1.1.2 de l'AP du 20 juillet 2020, le SIVED NG s'est doté d'une dalle avec auvent pour y stocker à l'abri des intempéries un chargement détecté positif lors de son passage au niveau du portique radioactivité. Et un local fermé à clé a été ajouté pour y stocker le déchet radioactif qui aurait été récupéré par la cellule mobile d'intervention radiologique du SDIS.



Dalle avec auvent

3.2.5 Coût de l'opération

Opérations	Coût TTC
Maitrise d'œuvre	38 719, 97 €
Lot 1 : Création de l'aire d'accueil	532 783,68 €
Lot 2 : Extraction et concassage des matériaux	94 943,40 €
CSPS	3 744 €
Total	670 191,05 €

3.2.6 Inauguration des travaux

Le Président du SIVED NG a convié le mercredi 26 juin 2024 sur l'ISDND les agents, entreprises, élus, institutions qui ont contribué au renouveau de l'ISDND de Ginasservis.



Inauguration des travaux de l'ISDND

Une visite du site a permis la présentation des ouvrages réalisés depuis 2021 avec la réhabilitation des casier 2-3, la création de l'alvéole 1 du casier 4 en cours d'exploitation ainsi que la réalisation de cette nouvelle aire d'accueil.

3.3 Aménagements complémentaires

Avec l'évolution altimétrique des déchets enfouis dans l'alvéole 1 du casier 4, deux mâts avec dispositif d'éclairage et de caméra ont été positionné en crête du casier n°3.

Deux autres mâts ont été positionnés à proximité de l'aire d'accueil :

- Pour éclairer l'aire d'accueil et le parking visiteur
- Pour assurer la vidéosurveillance de la réception des déchets

Suite à la livraison des travaux, les agents du SIVED NG ont effectué des opérations visant à embellir le site :

- Création d'une jardinière faisant également office de garde-corps
- Création de bacs de fleurs
- Aménagement des bords de voirie



Aire d'accueil de l'ISDND

4 RELATIONS AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

4.1 Commission de suivi des sites du 4 juin 2024

Présidée par Monsieur le Sous-préfet de Brignoles, la commission de suivi des sites (CSS) pour l'ISDND Ginasservis a permis la présentation du bilan de l'activité pour l'année 2023 et permis à la DREAL du Var présenter le bilan de ses inspections sur l'ISDND de Ginasservis.

Le compte rendu de la CSS du 4 juin 2024 est joint à l'annexe 6 du rapport

4.2 Dossier de réexamen relatif aux MTD

Dans un courrier en date du 28 août 2024, le SIVED NG a demandé par la voix de son Président un report pour le rendu du dossier de réexamen relatif aux meilleures techniques disponibles. En effet l'arrêté du 7 août 2023 prévoyait une date butoir au 1^{er} septembre 2024. Compte tenu de la complexité d'élaboration d'un tel dossier, le SIVED NG se fait accompagner d'un bureau d'étude et remettra ce document aux services de l'Etat au cours du second trimestre 2025.

4.3 Visite d'inspection de l'ISDND du 10 octobre 2024

Cette visite avait pour objet le contrôle des aspects suivants, faisant l'objet de remarques de la DREAL et de réponses à apporter par le SIVED NG. Ci-après un rapport succinct des échanges :

Aspects abordés	Remarques DREAL	Réponses SIVED NG
Modalité d'application du contrôle caméra	Le panneau informant le public de la présence d'un dispositif de contrôle par vidéo sur site n'indique pas de numéro de téléphone pouvant être joint.	Le numéro de téléphone du responsable de l'ISDND a été ajouté et le document a été fourni à la DREAL
Moyens de lutte contre l'incendie	Les moyens de lutte contre les incendies sont correctement maintenus. La vérification générale périodique des engins est bien réalisée.	En accord avec les observations de la DREAL
Rejets aqueux	Le contrôle sur les perméats réalisé en juin 2024 ne présente pas tous les paramètres attendus.	Le prestataire en charge du prélèvement des perméats n'a pas respecté notre cahier des charges. Le traitement des lixiviats s'effectuant par campagne et faute de volume suffisant dans notre bassin de rétention, il ne nous a pas été possible d'effectuer de nouvelles mesures sur nos perméats en 2024. Les prochaines analyses incluront toutes les données attendues.

AR Prefecture

083-258302637-20250317-DEL_10_170325-DE
Reçu le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025

Le SIVS N°5 a fait procéder aux mesures des 20 substances obligatoires ainsi qu’aux 8 substances supplémentaires définies au 3° de l’article 3 de l’arrêté ministériel. Le rapport d’analyse du 11 juillet 2024 détaille en effet les mesures effectuées sur le bassin des lixiviats, via une perche et un b cher. Le rapport mis en ligne sur GIDAF  tait tronqu , il manquait le r sultat d’analyse des PFAS sur les perm ats, pouvant porter   confusion dans sa lecture. La bonne version a  t  rajout e sur GIDAF.

Points de pr l vement des rejets aqueux

Le rapport du 11 juillet 2024 de contr le des PFAS porte en partie sur les lixiviats, dont l’analyse n’est pas impos e, et dont le point de pr l vement n’est pas pr cis .

5 DEPENSES ENGAGEES POUR L'ISDND EN 2024

5.1 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	Précisions	Coût TTC
Achat de prestation de services	Ramassage des envois	6 000 €
Consommation d'eau	/	1 186,40 €
Consommation d'électricité	Inclus la part CCPV qui lui sera refacturée	10 948,36 €
Consommation de carburant	3 engins au GNR, 1 VL à l'essence, 1 VL au gasoil	41 122,58 €
Alimentation	/	316,83 €
Fournitures d'entretien et de petits équipements	Divers produits servant au fonctionnement du site et à sa propreté	10 298,25 €
Fournitures administratives et EPI	/	2 144,10 €
Terrains	Débroussaillage casiers 1-2-3	4 290 €
Contrats de prestations de services	Traitement des lixiviats, accompagnement dans la gestion de l'ISDND	111 375,04 € €
Matériel roulant	Interventions et réparations des engins de l'ISDND	12 560,27 €
Maintenance bâtiments/équipements	Vérification des installations électriques et réparation du système de vidéosurveillance	1 747,64
Maintenance	Intervention sur torchère	3 740,29 €
Maintenance matériel roulant	Vidange et révision du compacteur	5 080,50 €
Maintenance autres	Contrôle périodique bornes incendies, interventions sur pompe	3 573,37 €
Assurances multirisques	Cotisation annuelle pour les garanties financières	11 685,43 €
Etudes et recherches	Cartographie des émissions diffuses, surveillance de la qualité des eaux, opportunité valo biogaz	55 492,93 €
Frais divers et d'entretien des locaux	Prestation de ménage du local d'accueil	2485,98 €
Impôts locaux	1,5 € par tonne enfouie à la commune de Ginasservis	22 500 €
TGAP	Acompte et remboursement d'acompte	875 729,1 €
Total TTC		1 145 568,03 €

5.2 Charges de personnel et frais assimilés

Ces dépenses s'élèvent à un total de 179 567,41 €

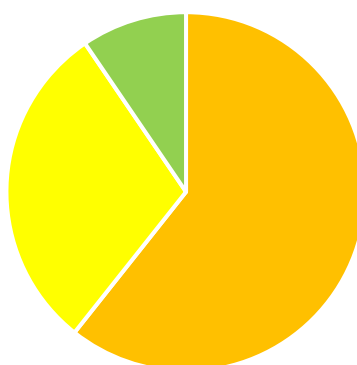
5.3 Dépenses d'investissement

Immobilisations corporelles et incorporelles	Précisions	Coût TTC
Frais d'étude	Permis de construire, Maitrise d'œuvre création aire d'accueil	24 756,08 €
Agencements de terrains	Entretien bande pare-feu	10 500,00 €
Bâtiments publics	Fourniture drains pour réseau intermédiaire biogaz, réalisation caniveau étanche, rampe d'accès, ...	35 338,96 €
Réseaux câblés et d'électrification	Raccordement électrique des nouveaux équipements et extension vidéosurveillance	5 157,52 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	Compteurs volumétriques, dévidoir, diable, ponceuse, container maritime de stockage, ...	14 294,75 €
Matériel informatique, téléphonie et mobilier	Chaises, bureaux, caméras, téléphone portable	5 992,58 €
Constructions	Création de l'aire d'accueil, enrobé, dalle avec auvent	467 070,89 €
Total TTC		563 110,78 €

5.4 Synthèse des dépenses engagées

Fonctionnement	Investissement	Personnel	Total
1 145 568,03 €	563 110,78 €	179 567,41 €	1 788 246,22 €

Répartition des dépenses engagées



■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Frais de personnel